

INTERNATIONALER VERBAND
ZUMSCHUTZ VON
PFLANZENZÜCHTUNGEN

GENÈVE, SUISSE



UNION INTERNATIONALE
POUR LA PROTECTION
DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE, SUISSE

INTERNATIONAL UNION
FOR THE PROTECTION OF
NEW VARIETIES OF PLANTS

GENEVA, SWITZERLAND

Communiqué de presse de l'UPOV n°39

Genève, le 23 avril 1999

LE PANAMA ET LE BRÉSIL ADHÉRENT À L'UPOV

Les Gouvernements de la République du Panama et de la République fédérative du Brésil ont déposé aujourd'hui leurs instruments d'adhésion à la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV).

La Convention internationale pour la protection des obtentions végétales a pour objet de reconnaître les réalisations des obtenteurs de nouvelles variétés végétales en leur octroyant un droit exclusif de propriété fondé sur un ensemble de principes uniformes et clairement définis. Pour pouvoir bénéficier de la protection, les variétés doivent satisfaire à certaines conditions, notamment être distinctes des variétés existantes notoirement connues, et être suffisamment homogènes et stables. La protection accordée aux obtenteurs est à la fois une incitation au développement de l'agriculture, de l'horticulture et de la sylviculture, et une garantie de sauvegarde des intérêts des obtenteurs. L'amélioration des variétés est un élément nécessaire et efficace de la lutte pour une sécurité alimentaire durable.

Le directeur général de l'OMPI, M. Kamil Idris, qui est aussi secrétaire général de l'UPOV, s'est félicité de l'adhésion du Panama et du Brésil à l'Acte de 1978 de la Convention UPOV. L'incitation à créer de nouvelles variétés végétales en Amérique latine provoquée par l'adhésion du Panama et du Brésil devrait apporter une importante contribution au développement de l'agriculture dans la région.

/...

Les adhésions de la République du Panama et de la République fédérative du Brésil, qui prendront effet le 23 mai 1999, portent à 43 le nombre total des États membres de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) :

Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Danemark, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kenya, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, Suisse, Trinité-et-Tobago, Ukraine et Uruguay.

L'UPOV, organisation intergouvernementale qui a son siège à Genève, entretient une coopération administrative étroite avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).

Pour de plus amples renseignements sur l'UPOV, prière de s'adresser au Secrétariat de l'Union :

Tél. : (+41 -22) 3389155

Tlcip : (41 -22) 7330336

Mél. : upov.mail@wipo.int

Website: www.upov.int